

SIIS D'ERVAUVILLE -BAZOUCHES SUR LE BETZ
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 MARS 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 12

En exercice : 12

Présents : 12

date de convocation : 20 mars 2019

date d'affichage : 27 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures quinze, le Conseil Syndical légalement convoqué le 20 mars 2019 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HUC, Président.

Étaient présents : Michaël BRANGER, Patricia BROCHET, Karine CALLY, Anne-Sophie CARBONNELLE, Arnaud CHARTON, Vanessa DEL MORAL, Thierry DUPUIS, Jérémy FERREZ, Patrick ORTH, Guy VAUDIN, Dominique VENIANT

Excusée et représentée : Nathalie VOLPI

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19h15.

Le procès-verbal du 11 mars 2019 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

M. Dupuis prend la parole pour informer le Conseil, qu'en vertu des articles L 2121-16 et 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réunion sera enregistrée.

Les élus en prennent note.

M. Dupuis tient à préciser deux points :

- L'inspectrice a donné son accord en novembre 2018 pour une école à 4 classes à Bazoches et 4 classes réparties en 2 classes à Ervauxville et 2 classes à Rozoy et qu'il n'y aura pas de triple niveau
- Lors de la réunion en préfecture le 20 mars, les Présidents de l'AML et de l'UDMR ont précisé que les délégués des 3 communes d'Ervauxville, Foucherolles et Rozoy n'avaient plus la main sur ce dossier car ils avaient refusé le package.

Le Président rappelle au Conseil qu'avait été mis à l'ordre du jour de la réunion du 18 février ce qui avait été demandé par le secrétaire général de la Préfecture dans son rapport de conclusions.

Le Président informe donc le Conseil qu'une nouvelle réunion a eu lieu en Préfecture le 20 mars afin de trouver une solution à la situation de blocage.

Le Préfet a demandé à ce qu'une réunion ait lieu dans les huit jours avec l'ordre précis qu'il y a sur la convocation.

Le Président rappelle donc les points mis à l'ordre du jour :

- Création d'une cantine sur la commune de Bazoches
- Création d'une classe sur la commune de Bazoches
- Modification des statuts concernant la représentativité de la commune de Bazoches au sein du SIIS
- Élection au poste de vice-président

M. Dupuis précise que ce n'est pas l'ordre du jour demandé par le Préfet et que, par conséquent, il ne participera pas aux votes.

I – Création d'une cantine sur la commune de Bazoches

Le Président rappelle au Conseil que le Syndicat a toujours été d'accord pour la création d'une cantine à Bazoches.

Pour ce faire, la commune de Bazoches devra céder un terrain à l'euro symbolique au SIIS.

Mme Carbonnelle demande à M. Dupuis pourquoi ne veut-il pas céder de terrain au SIIS pour la construction d'une cantine.

M. Dupuis ne veut pas lui répondre.

M. Ferez demande au Président si la création de la cantine aura lieu pour la prochaine rentrée.

Le Président lui répond qu'une commission des travaux se réunira le plus rapidement possible pour étudier le dossier.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à 9 voix pour la création d'une cantine sur la commune de Bazoches.

Les délégués de Bazoches, Mme Brochet et MM Dupuis et Ferez ne veulent pas prendre part au vote.

II – Création d'une classe sur la commune de Bazoches

Le Président rappelle au Conseil que le Syndicat a toujours été d'accord pour la création d'une classe à Bazoches.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à 9 voix pour la création d'une classe sur la commune de Bazoches.

Les délégués de Bazoches, Mme Brochet et MM Dupuis et Ferez ne veulent pas prendre part au vote.

III – Modification des statuts concernant la représentativité de la commune de Bazoches au sein du SIIS

Comme lors de la réunion du 18 février, le Président propose au Conseil de passer à 15 délégués avec la répartition suivante :

- ❖ Bazoches : 6 délégués
- ❖ Ervauville : 3 délégués
- ❖ Foucherolles : 3 délégués
- ❖ Rozoy : 3 délégués

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à 9 voix pour cette nouvelle répartition

Les délégués de Bazoches, Mme Brochet et MM Dupuis et Ferez ne veulent pas prendre part au vote.

IV – Élection au poste de vice-président

Le Président rappelle au Conseil que suite au décès de M. Lassoury, des élections ont eu lieu et qu'il reste à ce jour toujours une place de vice-président vacante.

Déroulement du scrutin

Fait acte de candidature :

Personne ne fait acte de candidature.

Mme Carbonnelle demande à M. Dupuis pourquoi veut-il absolument la place de 1^{er} vice-président alors que les fonctions et indemnités sont les mêmes pour tous les vice-présidents.

M. Dupuis ne veut pas lui répondre.

Le Président, malgré l'absence de candidature, propose de passer à l'élection d'un poste de vice-président.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 03
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 09
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du Code Électoral). 00
- d. Nombre de suffrages exprimés..... 07
- e. Majorité absolue..... 04

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DU SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
DUPUIS Thierry	7	Sept

Proclamation de l'élection du vice-président

M. Dupuis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

M. Dupuis informe le Conseil qu'il refuse le poste.

La séance est levée à 19 heures 45

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Michaël BRANGER	Patricia BROCHET	Karine CALLY	Anne-Sophie CARBONNELLE
Arnaud CHARTON	Vanessa DEL MORAL	Thierry DUPUIS	Jacques HUC
Patrick ORTH	Guy VAUDIN	Dominique VENIANT	Jérémy FEREZ